

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 7 octobre 1980

portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom

(80/955/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom ⁽¹⁾, modifiés par la décision 73/45/Euratom du Conseil ⁽²⁾, et notamment son article X,

vu la décision du Conseil du 29 mars 1977 portant renouvellement des membres du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} A. S. Gittelson, portée à la connaissance du Conseil le 25 juin 1980 ;

considérant la candidature présentée par le gouvernement du Royaume-Uni le 25 juin 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. G. H. Stevens est nommé membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom en remplacement de M^{me} A. S. Gittelson pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 28 mars 1981.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 1980.

Par le Conseil

Le président

G. THORN

⁽¹⁾ JO n° 27 du 6. 12. 1958, p. 534/58.

⁽²⁾ JO n° L 83 du 30. 3. 1973, p. 20.